



## ASSOCIATION DES PARENTS DES ELEVES DE L'ECOLE EUROPEENNE BRUXELLES III (APEEE)

### RÔLE DES REPRÉSENTANTS/DÉLÉGUÉS DE CLASSE

Les parents sont tenus d'élire **jusqu'au quatre délégués** de classe par classe.

Le cadre général de leurs fonctions est défini dans [les statuts de l'association](#) (article 7)

Des dispositions plus spécifiques sont à trouver ici.

#### I. Pyramide de représentation:

- a. Parents
- b. Représentants (délégués) de classe
- c. Représentants de section (pour cette fonction, il faut être un représentant de classe élu)
- d. Les membres du Conseil d'administration et de ses groupes de travail (pour cette fonction, vous devez être un délégué de classe élu).

#### II. Contexte général

- **En tant que délégués** vous serez avant tout chargés d'assurer une **bonne communication et collaboration entre les parents de votre classe et entre ces derniers et le/les enseignant/s.**
- Vous transmettez aussi toute question qui dépasse le cadre de la classe aux **représentants de section linguistique** ou **aux organes de l'APEEE et les groupes de travail concernés**

Plus d'infos :

[APEEE - Organisation](#)

[APEEE - Ce que nous faisons](#)

[Représentants des sections linguistiques](#)

- **A la maternelle et au primaire, l'un des représentants peut tenir la caisse de classe** pour le petit matériel et les sorties (le montant est à décider par les parents); vous êtes rappelés de

l'existence des nouvelles règles adoptées par l'École concernant la caisse de classe (pour toute question veuillez vous renseigner auprès de votre enseignant(e)).

- Un(e) des délégués sera choisi(e) comme **délégué(e) INFO (Info Rep)**. **C'est une fonction réduite** dans la mesure où la plupart des messages de l'école sont envoyés par l'école à tous les parents via SMS (Schola Europaea, <https://sms.eursec.eu>). Les messages de l'APEEE sont envoyés directement aux membres via [MyAPEEE](#). Dans la plupart des cas, l'Info Rep se charge d'envoyer par e-mail à tous les parents de la classe les messages qui sont importants pour chaque section linguistique (par exemple, les informations reçues du représentant de section). Pour ce faire, il lui est demandé de faire lui-même la liste de tous les mails des parents de la classe au début de l'année scolaire.
- Les 4 délégués de classe participent aux réunions organisées par la direction de l'école (séances de Questions & réponses avec la direction, les conseillers d'éducation ou les coordinateurs, les dates sont indiquées sur le Calendrier scolaire de SMS).
- Selon votre intérêt/disponibilité et investissement, vous pourrez :
  - **aider les parents en leur fournissant des explications** sur l'enregistrement en ligne de l'APEEE, la plateforme SMS, ou d'autres sujets;
  - **rédiger les procès-verbaux des réunions** et les partager avec les parents et/ou le représentant de section selon l'audience intéressée ;
  - **organiser des évènements** avec les parents (avec ou sans enfants) pour faciliter la bonne communication et collaboration mentionnées plus haut. Ces évènements peuvent être particulièrement intéressants pour les cycles maternel et primaire, mais sont également fort appréciés au cycle secondaire.

### **III. Représentation dans l'APEEE et participation dans la vie de l'école :**

- **Les délégués de classe représentent la classe à l'Assemblée générale.** Chaque représentant de classe dispose d'une voix individuelle (avec 4 voix au total, y compris les éventuelles

procurations). Tous les représentants de classe élisent en leur sein **les membres du Conseil d'administration de l'APEEE** sur une base annuelle et dans l'ordre suivant :

a) Avant l'Assemblée générale :

1) Deux représentants de section linguistique (**Section reps**), un/e (1) pour le primaire/la maternelle et un/e(1) pour le secondaire (**N.B. : les dates des élections sont communiquées au sein de chaque section linguistique**)

et

b) Un (1) **représentant MAT** de tous les représentants de classe MAT de toutes les sections linguistiques à l'Assemblée générale : cinq (5) membres à élire parmi tous les candidats.

- **Les représentants de section** assurent la coordination au sein de votre section pour des activités qui vous sont spécifiques. Ils vous représentent également au **Conseil d'éducation de l'école** (un/une (1) pour le Maternel/Primaire et un/une(1) pour le Secondaire). Ils sont par ailleurs les personnes de contact avec les inspecteurs nationaux, responsables du contenu et de la qualité de l'enseignement dispensé par les professeurs issus de leur pays.
- **Il existe dans l'école de nombreux comités « thématiques » conjoints de l'école-APEEE et des groupes ad hoc** (Comité hygiène et sécurité, voyages scolaires, cantine, bibliothèque,...) où quelques délégués représentent tous les parents. Le délégué de classe saura orienter les questions qui lui parviennent vers le groupe approprié.
- **Vous pouvez aussi participer activement** à rendre la vie scolaire agréable grâce au **bénévolat**. La bourse aux livres, les bibliothèques, la Springfest fonctionnent aussi grâce aux parents qui y apportent leurs compétences et disponibilité. Pour ces rôles, il n'est pas nécessaire d'être délégué de classe. Votre aide est la bienvenue, vous trouverez plus d'information sur [MyAPEEE](#).  
Merci d'en parler aux parents de votre classe.

**Nous vous souhaitons une bonne année scolaire et une vie de classe conviviale !**